



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

secourisme

Question écrite n° 4436

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de développer auprès du public et sur tout le territoire national la formation aux premiers secours. Cette dernière peut permettre de reconnaître des signes alarmants et la détection précoce de situations à risque afin d'éviter de nombreux drames humains. En effet, certains signes d'infarctus du myocarde et d'accident vasculaire cérébral peuvent apparaître bénins, alors qu'ils relèvent de l'extrême urgence en mettant en cause le pronostic vital. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

La formation de la population aux gestes de premiers secours relève du ministère de l'intérieur en collaboration avec le ministère chargé de la santé qui est également membre de l'Observatoire national du secourisme. Le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports a participé activement à la réactualisation des référentiels de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) afin de l'adapter aux données scientifiques internationales. Ainsi les référentiels de la formation au premier secours civique de niveau 1 (PSC 1) qui se substitue désormais à l'AFPS et de la formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ont été publiés par arrêtés en août 2007. Pour améliorer la prévention et la prise en charge des risques d'accidents cardiovasculaires et notamment des morts subites, un décret autorisant toute personne, même non médecin, à utiliser les défibrillateurs automatisés externes a été publié le 4 mai 2007. Parallèlement, l'apprentissage des gestes de premiers secours se met progressivement en place dans les écoles, les collèges et les lycées en application du décret n° 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4436

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5633

Réponse publiée le : 5 février 2008, page 1037